

## ITALIE

Le PIB par habitant et la productivité ont continué de baisser par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE. Des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité de l'administration publique grâce à une gestion plus soignée des résultats et la simplification de la législation s'est poursuivie, mais ces efforts n'ont encore eu aucun impact significatif. De nouvelles réformes sont nécessaires dans les domaines suivants.

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### Réduire les obstacles réglementaires et administratifs à la concurrence

La croissance de la productivité bute encore sur les restrictions qu'une réglementation excessive impose à la concurrence, notamment dans le secteur des services professionnels. Les facteurs d'inefficience observés dans l'administration publique alourdissent en outre les charges supportées par le secteur privé.

**Mesures prises :** Un certain retard a été pris en 2009, puisqu'à cette date les dispositions législatives de 2006 relatives aux services professionnels n'avaient pas encore été intégralement mises en œuvre.

**Recommandations :** Compléter et étendre la mise en œuvre du décret « Bersani » de 2006 en supprimant les réglementations anticoncurrentielles et en structurant les dispositions réglementaires d'intérêt général de façon à réduire le plus possible leurs effets néfastes pour la concurrence et à limiter les barrières à l'entrée. Réactiver le programme de création de guichets uniques et simplifier au maximum les formalités administratives.

#### Améliorer l'efficacité de l'enseignement secondaire et supérieur

Les résultats scolaires, mesurés par les notes obtenues aux tests du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), sont médiocres au regard du niveau des dépenses. Le nombre de diplômés de l'université reste relativement faible, en particulier dans le domaine de la recherche.

**Mesures prises :** Les mesures annoncées en 2009 visent à améliorer le rapport coût-efficacité du système mais elles se sont principalement traduites jusqu'à présent par de plus amples coupes dans les dépenses.

**Recommandations :** Mettre des ressources dans l'évaluation de manière à ce que les écoles et les universités aient accès à des informations fiables. Veiller à ce que les programmes d'éducation et de formation professionnelles mettent suffisamment l'accent sur les compétences générales. Faire en sorte que les systèmes de recrutement permettent d'embaucher des enseignants et des chercheurs qualifiés. Donner une plus grande marge d'autonomie aux universités pour la fixation des droits de scolarité, tout en proposant aux étudiants des prêts remboursables en fonction des revenus futurs et des bourses sous conditions de ressources.

#### Améliorer l'efficacité de la structure fiscale

Le coin fiscal élevé sur les revenus du travail et le taux relativement élevé de l'impôt sur les sociétés (qui comporte de nombreuses exonérations) faussent les incitations en faveur de l'offre de travail et de capital. Les problèmes de discipline fiscale amoindrissent les recettes dans toutes les tranches d'imposition.

**Mesures prises :** Les allègements fiscaux consentis en 2009 sur les heures supplémentaires et les rémunérations liées à la productivité ne semblent pas avoir vraiment diminué le coin fiscal global sur le travail. L'amnistie fiscale partielle accordée en 2009 et en 2010 pour les rapatriements de capitaux détenus à l'étranger a permis de dégager des recettes exceptionnelles, mais a envoyé des signaux ambigus quant au respect de la réglementation.

**Recommandations :** Réduire les taux marginaux d'imposition du travail et du capital et reporter le poids de la fiscalité sur le patrimoine et la consommation. La simplification de la législation et la suppression de nombreuses dépenses fiscales, ainsi qu'une application plus rigoureuse des règles, permettraient de renforcer la discipline fiscale.

### Autres grandes priorités

#### Réduire les participations publiques

L'ampleur des participations publiques dans certains secteurs nuit à la concurrence. La politique de la concurrence n'a pas toujours l'intérêt du consommateur pour priorité. Les médias télévisuels restent dominés par des entreprises publiques et une seule entreprise privée.

**Mesures prises :** Alitalia a été privatisée en 2008-09 et aucune autre mesure n'a été prise depuis lors.

**Recommandations :** Relancer les privatisations en remettant l'intérêt du consommateur au cœur des priorités. Demander à l'autorité de la concurrence d'évaluer le degré de concurrence dans les médias télévisuels.

#### Atténuer le dualisme du marché du travail

Le marché du travail est très compartimenté entre le secteur public, les travailleurs permanents du secteur privé, les travailleurs temporaires et le secteur informel.

**Mesures prises :** Aucune.

**Recommandations :** Assouplir la protection de l'emploi pour les contrats ordinaires afin d'encourager l'embauche de travailleurs permanents plutôt que de travailleurs temporaires. Autoriser une certaine différenciation des rémunérations entre les régions dans le secteur public, en tenant compte des disparités du coût de la vie.

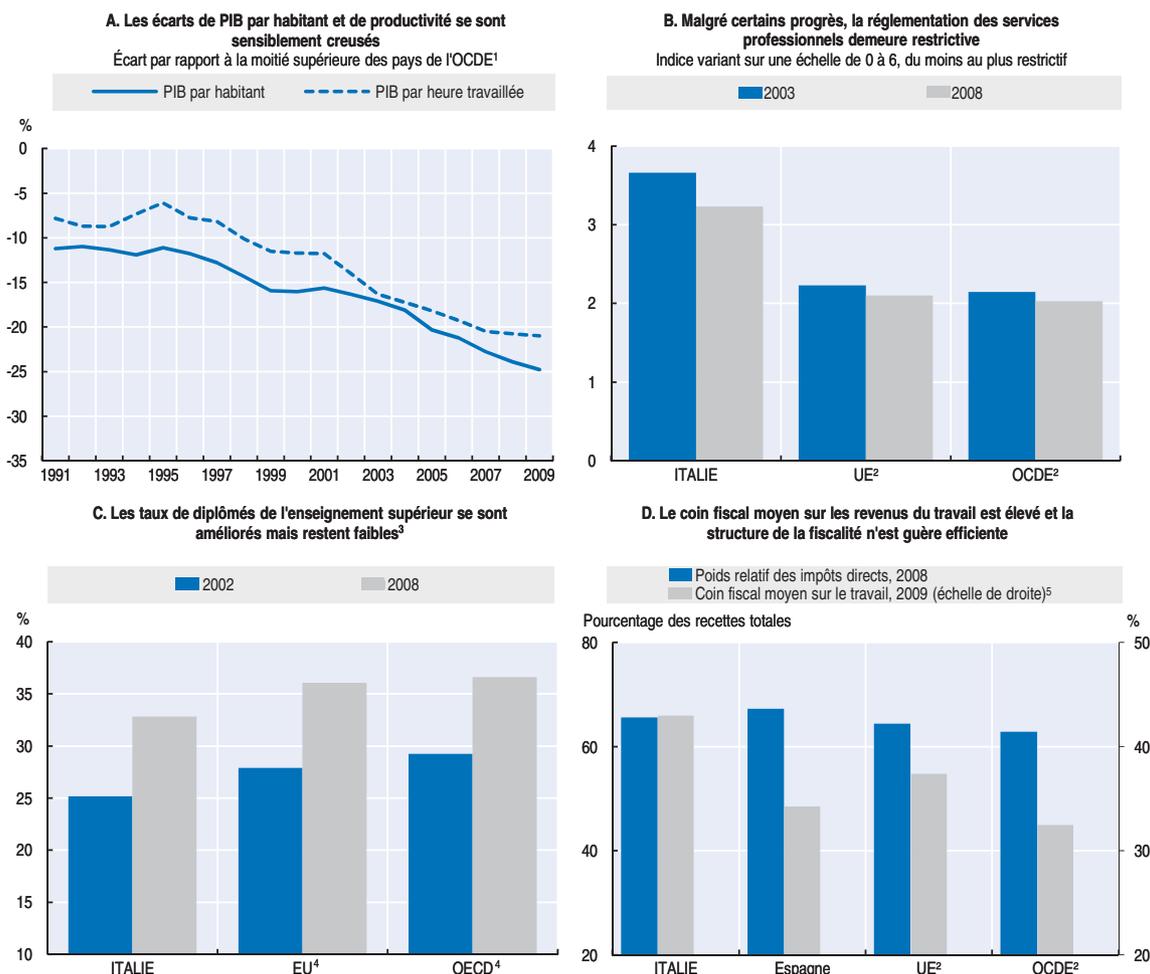
## ITALIE

## Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	0.5	1.2	-0.2
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	0.2	0.6	-0.3
dont : Taux d'emploi	0.4	0.9	0.0
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.3	-0.3	-0.3
Productivité du travail	0.3	0.6	0.1
dont : Intensité capitalistique	0.7	0.9	0.6
Productivité multifactorielle	-0.4	-0.3	-0.5

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie.
3. Somme des taux d'obtention à chaque âge, d'un premier diplôme dans l'enseignement tertiaire de type A.
4. Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas la Belgique, le Chili, la Corée, l'Estonie et la France.
5. Pour un célibataire ayant un faible revenu (deux tiers du salaire moyen), sans enfant Pourcentage de la rémunération totale du travail.

Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique C : OCDE (2010), Regards sur l'éducation ; graphique D : OECD, Bases de données fiscales et sur les impôts sur les salaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932386909>



Extrait de :  
**Economic Policy Reforms 2011**  
Going for Growth

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/growth-2011-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Italie », dans *Economic Policy Reforms 2011 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2011-25-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).